

FRANCUSKIE DOKUMENTY ARCHIWALNE O SYTUACJI W POLSCE
W PIERWSZEJ POŁOWIE 1919 R.

Dokumenty te w liczbie 33 pochodzą z archiwum Francuskiego Ministerstwa Wojny w Vincennes pod Paryżem¹. Są to telegramy przewodniczącego Komisji Międzysojuszniczej do Spraw Polskich ambasadora Józefa Noulensa do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu oraz do rządu francuskiego a także telegramy członka tej komisji generała Niessela do marszałka Focha. 2 dokumenty — to telegramy przesłane z Paryża do przewodniczącego komisji. Całość swych spostrzeżeń i ocen zawarła Komisja w sprawozdaniu, którego streszczenie znajduje się w archiwum. Streszczenie to publikujemy jako dokument nr 33.

Komisja Noulensa powołana została przez Konferencję Pokojową w Wersalu w celu zbadania sytuacji w Polsce. W skład tej Komisji wchodziły prócz Noulensa (Francja) następujące osoby: gen. Niessel (Francja), gen. Kernan i prof. Lord (USA), gen. Carton de Wiart i Esme Howard (Anglia) oraz 2 przedstawiciele włoscy.

Komisja Noulensa powołana została przez Konferencję Pokojową w Wersalu a więc prawie 2 miesiące. Publikowane dokumenty, to na pewno zaledwie niewielka część akt Komisji, dają one jednak pewien obraz jej pracy i zainteresowań. Sfera spraw, które ogarniała komisja była bardzo duża: sytuacja polityczna, społeczna i gospodarcza Polski, polityka ententy wobec Polski, stosunki polsko-niemieckie, walki polsko-ukraińskie w Galicji Wschodniej, spór polsko-czeski o Śląsk Cieszyński, sprawa transportu armii gen. Hallera z Francji do Polski, polskie starania o dostawy broni dla wojska polskiego i inne. Szczególnie wiele uwagi poświęciła Komisja rokownikom z Niemcami po podpisaniu w Trewirze 16 lutego 1919 aktu proklamującego zawieszenie broni i w związku z zakończeniem Powstania Wielkopolskiego.

Część telegramów adresowana była do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu, niektóre zaś do francuskiego Ministerstwa Spraw Zagranicznych lub do Marszałka Focha. Na części dokumentów brak jest adresata — z treści jednak wnosić można, że nie były one przeznaczone dla Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej, lecz dla rządu francuskiego. W takich przypadkach podaliśmy jako adresata rząd francuski, umieszczając jednak w nawiasie znak zapytania, nie jest to bowiem całkowicie pewne. Kopie wszystkich tych dokumentów otrzymywało II Biuro (II Oddział) francuskiego Sztabu Generalnego — dlatego znalazły się one w archiwum wojskowym.

Prócz dokumentu nr 33, pozostałe — to telegramy — stąd sporo zniekształceń w tekstach. Znakomita większość zniekształceń została skorygowana całkowicie lub częściowo przy odbiorze i rozszyfrowaniu, co — zgodnie z oryginałami — zaznaczone jest w nawiasach. Oryginały — to maszynopisy powielane. Niekiedy zniekształceń

¹ Sygnatura dla wszystkich dokumentów: Etat Major de l'Armée. Archives Historiques. Section Ancienne. Attachés Militaires. Pologne. Rapports 1916—1919. Carton N° 2, teczki 4 i 6.

tekstu nie umiano skorygować przy odbiorze, co zaznaczone jest uwagami: gr. faux, gr. fx, tronqué, mot passé — grupa błędna, grupa opuszczona, wyraz opuszczony — chodzi o jeden lub kilka wyrazów błędnych lub opuszczonych. W niektórych przypadkach rozszyfrowania skrótów dokonał podpisany, podając pełne brzmienie wyrazu w nawiasie prostokątnym.

Gdy w oryginale podana była prócz daty, godzina wysłania telegramu z Warszawy lub Poznania bądź data i godzina otrzymania telegramu w Paryżu — zostało to zaznaczone w przedrukowanych przez nas dokumentach.

Tadeusz Jędruszcak

1

1919, luty 9, Paryż. Sztab Generalny do Prezesa Rady Ministrów, Ministra Wojny i in.

Mission française en Pologne arrivera 12 Février à Varsovie sous direction M. Noulens et Général Niessel.

Aviser Général Barthélémy² et prescrivez lui se mettre en liaison directe avec cette mission. Général Barthélémy devra se conformer, au point de vue politique, à toutes directives qui lui seront données par M. Noulens.

Faites connaître durée probable mission Général Barthélémy qui paraît être sur le point de se terminer.

P. O. Signé: ALBY

1919, luty 13, godz. 23³⁰, Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

Mes Collègues des missions alliées me chargent comme Président, d'envoyer le teleg. [amme] suivant à V. Exc. avec prière de communiquer d'urgence et d'en communiquer les terms à leur Gouvernement respectif.

A la frontière suisse un Secrétaire de Légation est venu saluer les missions au nom du Govt. [Gouvernement] suisse. Il nous a accompagné jusqu'à Buche lieu de sortie du territoire suisse.

La traversée de l'Autriche s'est poursuivie sans incident. A Budweisz en territoire tchèque la population massée sur le quai de la gare a longuement acclamé

² Szef francuskiej misji wojskowej w Polsce przed przybyciem misji Noulensa.

les missions alliées. Après échange de souhaits de bienvenue et de remerciements, les hymnes nationaux furent joués en notre honneur. (Il en) a été de même à Prague où trois Ministres étaient venus nous attendre à la gare. Leur langage chaleureux exprimait toute leur confiance et leur sympathie dans les nations de l'Entente. M. Masaryk qui nous a reçu aurait voulu nous retenir au moins pendant 24 heures; dans l'impossibilité d'accepter, nous nous sommes bornés à examiner avec le Président les clauses de l'arrangement relatif à Teschen en insistant pour qu'elles soient respectées. M. Masaryk nous en a donné l'assurance et a manifesté les meilleures dispositions pour le maintien de la paix entre ses troupes et celles de Polonais.

Il nous a paru opportun de recommander au Général Philippe de veiller à ce que les officiers alliés au service des Tchèques évitent toute intervention analogue à celle qui a (déterminée) l'évacuation de Teschen par les Polonais. Le Général nous a déclaré que la proclamation (dont les) prétendus auteurs seraient ces (mot passé) et qui engage les gouvernements de l'Entente aurait été rédigée et publiée à l'insu signataires.

A Czenstochowa, Noworadomsk, Koluski, Skierniewice et Grodzisk le même spectacle nous a été donné: Saluts des municipalités, vivats de la population et des troupes, hymnes nationaux etc.

M. Alpert gendre du Comte Sigismond Wielopolski, est monté dans le train à la frontière polonaise pour nous accompagner comme représentant du gouvernement.

A notre arrivée à Varsovie, la gare était envahie par une foule immense qui acclamait les alliés.

M. Paderewski venu pour nous recevoir nous a prononcé un discours vibrant d'enthousiasme auquel j'ai répondu au nom de mes collègues. Sur tout le parcours, de la gare à l'hôtel Bristol où nous sommes descendus provisoirement, la population entière évaluée à 900 000 habitants (à peu près) se pressait autour de (nos) automobiles, en mêlant le cri de Vive Paderewski aux ovations en faveur des pays de l'Entente.

Demain nous verrons le général Piłsudski.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 15.II, godz. 2⁰⁰.

1919, luty 14, godz. 19³⁰, Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

La note de l'agence Wolff du 12 février relative aux incidents survenus sur les frontières de la Posnanie provoque une vive émotion dans les milieux polonais. On craint de voir compromettre l'(accord) provisoire entre allemands et Polonais qui est en tous points désirable en attendant la décision définitive du Congrès de la Paix. D'autre part, dans une réunion tenue ce matin par la Conférence interalliée

M. Korfanty, représentant le Gt [Gouvernements] local de Posen nous a rappelé que son Gouv. [Gouvernement] s'était toujours engagé à reconnaître la souveraineté allemande jusqu'à la décision du congrès de la Paix, ce qui est d'ailleurs démontré par le fait que la Posnanie a jusqu'à ce jour évité de s'incorporer (gr. faux) à la Pologne. C'est seulement pour éviter les pillages, les réquisitions et les violences des Allemands que les habitants de la Posnanie ont été obligés de créer une organisation militaire appelée à faire la police sur leur territoire.

En présence de cette situation la Commission interalliée pour les affaires de Pologne ne peut que se référer à son précédent avis. Elle espère que, dans l'acte de renouvellement de l'armistice du 17 (février), aura été insérée une clause prescrivant l'arrêt de toute opération militaire „l'offensive allemande depuis trois jours s'est encore accentuée” et déterminant la ligne de démarcation provisoire (que les Allemands et Polonais devront respecter. S'il en était aussi, la Commission interalliée pourrait être chargée de l'application des mesures à prendre en exécution de l'armistice.

Prière de communiquer de la part des membres de la Mission le présent télégr. [amme] aux Gouvts. [Gouvernements] alliés et au Commandement en chef.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 15.II. godz. 10⁴⁵.

4

1919, luty 15, godz. 17⁴², Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

La Commission interalliée des Affaires polonaises a acquis la conviction que la situation actuelle nécessite dans le plus bref délai l'envoi des divisions du général Haller avec le matériel du complet et des réserves importantes de munitions. L'article 16 de l'armistice du 11 novembre permet le transit de ces divisions de Dantzig à Varsovie. Il appartient au Maréchal Foch de renforcer les conditions de cet armistice et de prendre en même temps les dispositions pour transférer en Pologne via Dantzig ou l'Italie les divisions constituées du Général Haller. Les autres troupes polonaises devraient suivre aussitôt que cela serait (possible).

Le moral du pays, tout autant peut-être que la situation militaire en Pologne, réclame l'exécution immédiate de ces mesures à un double titre. Il serait d'autre part urgent d'(mot passé) aux troupes polonaises des armes et des munitions pour témoigner d'un concours effectif de l'Entente.

Si mesures ne sont pas prises sans retard le prestige des Puissances associées risque d'être atteint aux yeux des Polonais qui ont une tendance à considérer que, jusqu'à ce jour, l'aide promise s'est manifestée par des paroles et non pas des actes.

La présence d'un général allié avec son état-major, à la tête de l'armée polonaise, serait une garantie que ses troupes ne seraient pas employées dans un sens contraire aux intentions des Gouvts. [Gouvernements] de l'Entente.

Prière de communiquer l'urgence ce télégr.[amme] aux Gouvts. [Gouvernements] aux commandants en chef respectifs des puissances alliées.

Veillez m'accuser réception de ce telegr.[amme] et de tous les précédents.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 16.II, godz. 3³⁰.

5

1919, luty 15 (?), godz. 17³⁰, Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

L'aggravation de la lutte entre Polonais et Ruthènes sur le front de Lemberg^a a décidé la commission pour les Affaires Polonaises à envoyer un certain nombre de ses membres sur place pour imposer aux deux parties un armistice: M. Lord pour l'Amérique, Général Carton de Wiart pour l'Angleterre, Général Barthélémy pour la France, Commandant Stable pour l'Italie.

Quand les pourparlers seront suffisamment avancés, la Commission tout entière se transportera elle-même à Lemberg pour ratifier ou pour dicter les conditions de l'armistice.

Nous avons l'intention après le règlement du conflit, de maintenir sur place une commission pour assurer le respect des conventions arrêtées.

Prière de communiquer l'urgence aux Gouvts. [Gouvernements] alliés.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 16.II, godz. 5⁰⁵.

^a Tu i w następnych dokumentach: Lwów.

6

1919, luty 17, godz. 18³⁰, Paryż Clemenceau do Noulensa

Très urgent.

Après avoir entendu le Maréchal Foch à son retour de Trêves, où il a fait signer par M. Erzberger le renouvellement de l'armistice, la Conférence des Puissances Alliées et associées a décidé que le télégramme suivant vous serait adressé:

„Vous trouverez ci-dessous le texte de l'article de la Convention d'Armistice signée le 16 Février:

„Commencement de la citation:

„Les Allemands devront immédiatement renoncer à toutes opérations offensives

contre les Polonais dans la région de Posen ou dans toute autre région. Dans ce but il leur est interdit de faire franchir par leurs troupes la ligne:

„Ancienne frontière de la Prusse Orientale et de la Prusse Occidentale avec la Russie jusqu'à Luisenfelde, Nord de Schubin, Nord de Exin, sud de Samoczin, sud de Chodzienseb, Nord de Czarnikow, ouest de Hialla, ouest de Birnbaum, ouest de Bentschen, ouest de Wollstein, Nord de Lissa, nord de Rawioz, sud de Krotoszyn, ouest de Adelnau, ouest de Schildberg, nord de Vieruchov, puis la frontière de Silésie. Fin de la citation ^a.

La Commission Interalliée de Varsovie devra donner immédiatement connaissance de cette Convention au Gouvernement et au Commandement Polonais, en leur rappelant que toutes hostilités doivent cesser du côté polonais comme du côté allemand.

Elle aura à s'assurer que cette injonction est observée de part et d'autre.

Elle règlera sur place les difficultés de détail qui ne peuvent manquer de surgir, la ligne de démarcation fixée devait lui servir de base de principe dans ses décisions.

Les délégués allemands ont demandé au Maréchal Foch que des règles soient fixées pour la protection des 460 000 sujets allemands habitants les territoires occupés par les Polonais pour les communications de ces territoires avec le reste de l'Allemagne, pour le matériel des chemins de fer.

Le Maréchal Foch n'a pu traiter de loin ces questions de détail qui ne peuvent être résolues que sur place. Les gouvernements alliés et associés chargent la Commission Interalliée de Varsovie de les régler.

Dans ce but, elle aura à entrer en relations avec le Gouvernement et le Haut Commandement Allemand par l'intermédiaire du Général Dupont à Berlin.

La Commission interalliée de Varsovie tiendra d'une manière suivie les gouvernements au courant de ses travaux.

Clemenceau
P. O. Berthelot

Communiquer: Présidence du Conseil
Groupe Avant
Direction Politique
Secrétariat Général de la Conférence

^a *Nazwy miejscowości zniekształcone lub podane w nomenklaturze niemieckiej.*

1919, luty 18, Warszawa. Generał Niessel do Marszałka Focha
(za pośrednictwem Noulensa)

Pour le Maréchal Foch de la part du Général Niessel. „D'accord avec M. Noulens (j'estime) nécessaire de faire convoier par les militaires français tout ou partie des trains apportant du matériel aux Polonais et traversant le territoire tchèque. Jusqu'à

présent ce convoiage a été assuré par les Anglais ou par les Italiens ce qui présente des inconvénients au sujet de notre influence en Pologne.

Les militaires français arrivant ici pourraient rester à ma disposition pour des liaisons et missions diverses”.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 20.II, godz. 9⁰⁰.

8

1919, luty 20, godz. 21⁵⁰, Warszawa. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Très urgent

Au sortir de la séance de la Diète, où le Général Piłsudski a vu consacrer ses pouvoirs et où l'éloquent exposé de politique générale fait par M. Paderewski a été longuement acclamé, je crois que les Gouvts. [Gouvernements] ne manqueront pas de se prononcer unanimement dans ce sens. Je serais heureux que le Gouv't. [Gouvernement] français prit l'initiative de cette reconnaissance.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 21.II, godz. 5⁰⁰.

9

1919, luty 21, godz. 23⁵⁰, Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

La sous-commission envoyée à (Lemberg) pour essayer d'arriver a un armistice entre Polonais et Ruthéno-Ukrainiens nous adresse par l'entremise du Général Barthelemy des renseignements qui démontrent que les Ruthéno-Ukrainiens, avec l'intention de porter un défi à la volonté des représentants des Puissances de l'Entente, ont essayé, après les propositions qu'ils avaient reçues, d'exécuter une opération de vive force sur Lemberg et tenté d'empêcher la commission d'arriver à destination en attaquant la voie ferrée.

La commision interalliée de Varsovie, lorsqu'elle aura à apprécier les revendications des 2 parties en présence pour le règlement de l'armistice, aura tenir compte de ce fait comme un préjugé défavorable aux Ruthéno-Ukrainien.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 22.II, godz. 10⁵⁰.

1919, luty 21, godz. 23³⁰, Warszawa. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Les pouvoirs (donnés) Général Piłsudski comme chef de l'Etat (viennent d'être) solennellement renouvelés et confirmés par la diète demain, sans aucun doute, il en sera de même pour le Cabinet de M. Paderewski dont l'éloquente discours a obtenu hier un immense succès.

La commission interalliée de Varsovie estime dans ces conditions, que les Gouvernements alliés et associés ne peuvent se dispenser ^a d'accorder la reconnaissance officielle aux autorités, qui viennent d'être investies de la confiance quasi-unanime de la nation polonaise. Il y a intérêt à ce que cette reconnaissance ait lieu le plus tôt possible.

Le Gouvernement polonais annonce qu'il va nous soumettre différents projets financiers dont nous (mot passé) une idée générale dans une dépêche (qui) partira aujourd'hui.

La Commission interalliée (à) Varsovie pense, que les Gouvern. [Gouvernements] alliés et associés pourraient en vue de l'étude de ces projets envoyer ici (un) certain nombre de spécialistes.

Mais il est une question d'une urgence absolue, celle de l'envoi de vivres, qui s'impose pour remédier à la situation misérable des populations polonaises spoliées de leurs ressources alimentaires par les allemandes, durant leur occupation de la Pologne et quand ils l'ont évacuée.

La valeur de ces vivres serait imputés sur le compte d'avances que les Gouvern. [Gouvernements] alliés seront vraisemblablement obligés de faire à la Pologne, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, pour le ravitaillement de la population en attendant la prochaine récolte.

Nous sommes également tous d'accord pour demander l'envoi d'urgence des troupes du Général Haller, en confirmation de notre télégramme.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 22.II, godz. 22²⁰.

^a Wyraz nieczytelny

1919 luty 22, godz. 18³³, Warszawa. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

M. Grenard, après m'avoir laissé depuis 8 jours sans aucune information sur les événements de Teschen, m'écrit aujourd'hui une lettre qui témoigne d'une

méconnaissance complète de sa mission. Au lieu de poursuivre l'application de l'arrangement du 3 février accepté d'un commun accord par les Polonais et les Tchèques sous les auspices des gouvtrts. alliés, il le remet en cause, et prétend procéder à un arbitrage nouveau correspondant au partage définitif de la Silésie de Teschen. C'est là une erreur professionnelle, en même temps qu'une faute politique.

Les délégués des grandes puissances, en procédant à l'arrangement du 3 février, qu'ils ont contresigné ont pris des engagements formels tants à l'égard des polonais que des tchèques pour assurer, par des mesures provisoires l'arrêt des hostilités dans la région de Teschen.

Il compromettrait leur prestige et leur autorité à l'égard des deux partis en cause, si, pour satisfaire à des réclamations purement locales, qu'il est toujours facile à provoquer, ils revenaient sur les stipulations de l'arbitrage, imposées par eux-mêmes.

La situation de notre Commission Interalliée en Pologne serait intenable, si les paroles données pour le règlement provisoire du conflit de Teschen, n'étaient pas respectées.

Nous prairions avoir voulu jouer le Gouvrt. [Gouvernement] polonais, déjà vivement attaqué devant la Diète, pour avoir consenti aux conditions fixées par nous.

Le Gouvrt. [Gouvernement] tchèque déclare qu'il est prêt à exécuter les clauses de l'arrangement, mais que la Commission de Teschen ne lui a pas encore demandé l'évacuation de cette ville et de la partie méridionale de la voie ferrée. C'est la faiblesse de M. Grenard et de l'agent américain agissant contrairement à l'avis du représentant anglais qu'a retardé la solution.

Je donne des instructions formelles à M. Grenard pour qu'il exécute d'urgence l'arrangement afin d'éviter que la situation ne s'aggrave aussi bien sur la frontière tchèque qu'à Varsovie.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 23.II, godz. 15³⁵.

1919, marzec 3, godz. 7⁴⁵, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu.

Nous sommes informés que la Commission Interalliée du ravitaillement en Pologne, siégeant à Varsovie, a demandé au Conseil Supérieur du ravitaillement (à) (Paris) si elle était autorisée à faire céder par le Gouvernement de Posnanie des pommes de terre en échange du charbon allemand qui manque en Pologne au point d'arrêter le fonctionnement des usines et de suspendre le vie économique du pays.

La commission interalliée de Varsovie a décidé que, sauf avis contraire de

votre part, elle profiterait de la rencontre avec les délégués allemands pour régler cette question qui a une importance capitale pour la Pologne.

Prière d'en informer les Gouvernements alliés et le commandant en chef.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 4.III, godz. 20⁵⁰.

13

*1919, marzec 5, Warszawa. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu*

1° — Le port de Dantzig parait offrir au point de vue de l'installation d'une base et du débarquement des troupes des capacités et des possibilités matérielles suffisantes.

2° — La capacité de transport par voie ferrée qui pourrait suffire avec le matériel polonais devrait être vraisemblablement complétée en empruntant du matériel allemand en vue d'obtenir un résultat rapide.

3° — On ne peut (compter) trouver en Pologne des chevaux tant ils ont été l'objet de réquisitions de la part des Russes et des Allemands.

4° — La Commission de Varsovie demandera au G[gouvernement] allemand des garanties écrites pour la sécurité du transport par voie ferrée des troupes polonaises et elle proposera de faire contrôler ces transports (par des officiers) alliés. La présence de navire de guerre alliés à Dantzig serait désirable avant le débarquement des troupes et pendant toute la durée du transport.

Noulens

14

*1919, marzec 6, godz. 6⁰⁰, Warszawa. Noulens do Ministerstwa Spraw Zagranicznych
w Paryżu*

La conférence que la Commission interalliée a eu hier à Kreuz (n.m. Krzyż) avec les délégués allemands a débuté par la vérification des pouvoirs. A titre de question préjudicielle la commission a demandé au Président Hanovrien délégué allemand si les troupes qui opèrent contre les Polonais peuvent être (1 gr. tronqué) a l'autorité gouvernementale sur la réponse affirmative de M. von Reichenberg, la Commission a fait observer que, de ce fait, la responsabilité des (commandement allemand) se trouve dans les violations de l'armistice constatée après le 18 février.

Les allemands ayant alors fait connaître qu'eux aussi avaient des griefs à formuler contre les Polonais, une souscommission de 3 membres de chacune des

délégations a été nommée pour vérifier les (gr. faux) de part et d'autre et proposer, le cas échéant, des sanctions. Cette sous-commission sera également chargée de préparer un projet de ligne de démarcation.

La Commission a ensuite abordé la question urgente du débarquement des troupes polonaises à Dantzig et de leur transport par voie ferrés en Pologne. Le Président de la Délégation Allemande a tout d'abord proposé comme port de débarquement Libau ou Memel au lieu de Dantzig en invoquant l'effervescence que produirait l'arrivée des troupes polonaises dans cette (dernière) ville. La Commission interalliée n'a pas admis de discuter sur le choix du port de débarquement et a exigé l'application stricte de l'article 16 de la convention d'armistice du 11 nov. dernier.

Les délégués allemands ont remis à leur Gouvernement toutes nos propositions tentant (à) obtenir les moyens de préparer le débarquement des troupes polonaises à Dantzig, l'engagement l'assurer la sécurité des transports de munitions voie ferrée et l'acceptation d'un contrôle de ces transports.

Quant à l'application de l'armistice, les délégués allemands n'ont pas d'objections à nos propositions qui comportent:

1° — La cessation complète des hostilités et le contrôle par la sous-commission interalliée de l'exécution de cette mesure.

2° — L'établissement d'une zone neutre d'un kilomètre.

3° — Le retrait de l'artillerie et du gros des troupes à 20 km des deux côtes de la ligne de démarcation.

4° — La limitation des effectifs dans zone de (20) km des deux côtes de la ligne de démarcation.

L'échange des prisonniers et des otages se fera, comme nous l'avons demandé dans des conditions qui seront pratiquement fixées après examen des listes nominatives des allemands et des Polonais arrêtés.

Quant à la protection des sujets allemands la commission interalliée l'a subordonnée à l'application du principe de la réciprocité au profit des polonais. Les allemands se sont clinés et la sous-commission a été chargée de préparer les règles de cette protection réciproque.

Enfin, la délégation allemande, après avoir (refusé) il y a quelques jours, de venir à Posen a accepté hier de se rendre dans cette ville pour continuer les pourparlers elle arrivera aujourd'hui dans l'après midi.

(bez podpisu)

Otrzymano w Paryżu 7.III, godz. 23⁵⁰.

1919, marzec 6, godz. 23⁵⁰, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

La situation économique de la Pologne à la quelle (sont) étroitement liés de maintien du bon ordre et la reprise du travail exigerait l'envoi par les Tchèques des quantités de charbon promises par eux et fixées par la commission de Teschen en exécution de l'arrangement du 3 février dernier.

Or, la Commission de Teschen nous avertit que jusqu'à ce jour, elle n'a rien pu obtenir à cet égard. En attendant (Varsovie) (est) complètement privée de charbon à gaz ce qui peut entraîner de sérieuses conséquences. D'autre part la Commission nous fait connaître que les Tchèques se refusent à (mot passé) rétablir^a les communications télégraphiques et téléphoniques qui ont été coupées par eux entre les territoires Tchéco-Slovaques et Polonais.

La question intéresse non seulement les Polonais mais encore les alliés et la prolongation de cet état de chose est inadmissible.

La commission interalliée de Varsovie considère comme indispensable que les gouvts [gouvernements — u.m.] alliés exigent application immédiate et intégrale de l'arrangement du 3 février 1919 dont l'inexécution sans aucune sanction compromet leur (influence).

M. M. Masarick^b, Kramarz et Benes doivent avoir assez d'influence pour se faire obéir par les autorités locales qui méconnaissent (les) graves intérêts en jeu au point de vue des approvisionnement de toute nature dans les pays voisins.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 7.III, godz. 19²⁰.

^a Wyraz dopisany otówkiem
^b Masaryk

1919, marzec 8 — Poznań. General Niessel do Ministra Wojny w Paryżu
 (za pośrednictwem Noulensa)

De la part du Général Niessel pour le Ministre de la Guerre:

Réponse à votre télégramme Nr 94 S en date du 6 Mars. Le colonel Marchal attend encore autorisation allemande pour se rendre à Dantzig.

D'après renseignements préliminaires, il existe à Dantzig (3) (endroits) pour accostage d'un total approximatif de 21 vapeurs d'un tirant d'eau variant de 6 à 7 mètres quai relié par double voie à la voie ferrée principale. Grues électriques pouvant accomplir chargement qui (1 gr. faux) (grandement) suffisantes pour répondre à ouverture.

Nombreux hangars, magasins, casernements donnent toutes facilités pour stockage, approvisionnement et corps d'occupation. Linge à employer Dantzig—Mlawa —Varsovie 10 à 12 marches par jour, point de débarquement en Pologne: Modlin, offrant toutes installations excellentes.

Ravitaillement sur (place) impossible. Rendement de transport par la Vistule: (1 gr. faux *) tonnes par mois. La Vistule est navigable dès maintenant. Rapport et détails adressés par courrier.

Noulens

* Un groupe faux qui peut donner (20) ou (6).

1919, marzec 8, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu

M. Paderewski est arrivé à Posen aujourd'hui dans le but exclusif d'informer notre commission des graves nouvelles qu'il a reçues de Lemberg. Les Ukrainiens ont fait sauter la majeure partie des dépôts de munitions et investissent entièrement la ville dont les dernières communications avec Przemysl sont coupées. Si Lemberg qui est une ville foncièrement polonaise succombe, la catastrophe (risque) d'entraîner la chute du gouv't et de dechaîner la révolution en Pologne. L'extrême gauche attaque journellement le Cabinet devant la Diète et le rend responsable des événements de Lemberg.

Le Gouv't. [Gouvernement] polonais envoie en Galicie tous les renforts disponibles avec le Général Dowbor. Mais il manque absolument de cartouches et de munitions, malgré qu'il les a miantes fois réclamés.

Les rares canons de l'armée polonaise sont d'un modele inefficace contre les Ukrainiens armés de l'artillerie de campagne fournie naguère aux russes par les alliés.

Ainsi M. Paderewski demande-t-il que la Pologne reçoive de suite des dépôts les plus proches et à titre de premier secours un contingent de 20 batteries d'artillerie de campagne avec leurs servants et leurs munitions ainsi que un lot important de cartouches pour fusil.

Il réclame également l'envoi immédiat contre les Ukrainiens, soit de 2 divisions roumaines, soit d'une ou deux divisions italiennes, ces dernières stationnées à Innsbrück.

Les bonnes dispositions (de la Roumanie à l'égard de la Pologne (ne sont pas) douteuses et (il est) (vraisemblable) que le (Gouvernement) de M. Bratians accordera volontiers son (concours). (Le) (gouvernement italien) appréciera la suite qu'il peut donner à la suggestion (en ce qui) (le) (concerne). (La) Commission interalliée (de) Varsovie tient à rappeler que les Polonais soutiennent une guerre purement défensive et se montraient prêts tout recemment à accepter l'armistice proposé par la délégation alliée. Les Ukrainiens, au contraire, l'ont repoussé et persistent dans leur offensive.

(Dans ces conditions) et en raison de la gravité exceptionnelle de la situation, la commission interalliée (appuie) chaleureusement les demandes de M. Paderewski, elle exprime l'avis que l'intervention armée pourrait être précédé d'un (ultimatum) (qu'elle) serait autorisée à présenter aux Ukrainiens et qui peut-être éviterait les moyens extrêmes.

Noulens

1919, marzec 9, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu

Le Conseil National polonais de Posen envoie (un) (régiment) et (quatre) (batteries) (de) gros (mot passé) calibre ^a — de (Posen) à Lemberg. Le Général Rodziewicz, actuellement à Varsovie, s'efforce de constituer un stock de munitions qui, en tout état de cause, ne peut être qu'insuffisant.

Si le Maréchal Foch est décidé, en cas de rupture de l'armistice par les Allemands en Posnanie, a attaquer immédiatement sur le Rhin, les Polonais profiteront de cette garantie pour envoyer 2 divisions en Galicie, sous le commandement du Général Dowbor. Toutefois, il leur serait alors indispensable de recevoir 40 000 000 de cartouches Mauser, 12 batteries hoswitzer 10, 5, 8 de 15 et 4 batteries à long tir de 10,5. Le tout avec les munitions correspondantes. Ce matériel pourrait être pris sur celui de Manchensen en Hongrie.

Enfin le commandement polonais suggère que si les livraisons de matériel de guerre exigées des Allemands sur le front occidental ne sont pas terminées, on pourrait les leur faire diriger sur la Pologne qui s'en servirait dans sa guerre défensive contre les Ukrainiens.

Noulens

^a Wyras dopisany otówkiem.

1919, marzec 9, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

J'apprends que la Commission des Affaires polonaises de Paris s'apprête à régler la question des (frontieres) de Pologne. Mes collègues de la Commission interalliée de Varsovie et moi même nous serions heureux de savoir si les Gouvernements de l'Entente comptent, pour régler cette (question) sur (les) éléments d'information (que nous) aurions pu recueillir au cours de notre enquête.

Sir Esme Howard a reçu ces jours-ci, comme instructions d'éviter de s'engager sur la question de Dantzig, sans doute parce que le Gouvernement anglais a l'arrière pensée de faire de cette ville un port international. J'estime que ce serait une faute politique. L'Entente serait en contradiction avec le principe du respect des nationalités qu'elle a proclamé et elle s'aliénerait la majeure partie de l'opinion polonaise pour le seul profit de l'Angleterre.

Noulens

1919, marzec 10, godz. 22⁰⁰, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Dans notre Conférence de ce matin, la Délégation allemande a accentué son mauvais vouloir. Le Général Dommes a prétendu que ces chefs refusent de ratifier la clause du recul de l'artillerie à 20 kilomètres de distance, en arrière de la ligne de démarcation, que cette mesure avait été acceptée sans objection au cours de la réunion de Kreutz.

En outre, bien que la délégation ait reçu certains messages, elle prétend toujours ignorer les intentions du Gt. allemand au sujet de la mesure préparée à Toires relativement au débarquement et au transport du corps aller par Dantzig. Un des membres de la délégation allemande ayant fait preuve de quelque arrogance, j'ai exigé son exclusion et son départ de Posen. Enfin les membres militaires de la Délégation (ont) pris cet après-midi le tram pour Kolberg, sous prétexte d'aller s'entendre avec les représentants du Haut-Commandement allemand.

Tous ces faits semblent un parti pris de ne pas accepter les consignes militaires de l'armistice et de retarder l'arrivée du corps Haller. Au contraire, les allemands auraient une tendance à aboutir rapidement pour la protection de leurs nationaux (en) Posnanie. C'est, de leur part, une naïve illusion car cette question, qui comporte d'ailleurs la réciprocité au profit des Polonais en Allemagne, est subordonnée à l'acceptation préalable des conséquences militaires de l'armistice.

Je tiendrai la main à ce que mercredi ou jeudi au plus tard, toutes les difficultés en suspens soient réglées à moins que la délégation allemande ne se voit contrainte à manifester ouvertement son intention de rompre.

Une pression énergique des Gouvernements alliés et du Maréchal Foch sur le Gouvernement allemand me paraît nécessaire.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 11.III, godz. 15²⁵.

1919, marzec 10, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

L'attitude des Ukrainiens et spécialement de Petlura, avec qui la sous-commission de Lemberg a eu tort de se rencontrer sans en avoir reçu le mandat de la Commission interalliée de Varsovie, a été empreinte d'une telle mauvaise foi et d'une telle arrogance qu'une sanction est nécessaire en dehors des mesures militaires que la Commission a préconisées dans mes télégrammes Nr 63 et 64 d'hier. J'estime que le Gouvernement français devrait inviter Syrodenko (Ministre des Voies et Communications) en Ukraine qui est actuellement à Paris, à quitter le territoire

français, puisque son gouvernement ne juge pas à propos d'obéir aux suggestions pacifiques de l'Entente.

Cet avis est partagé par mes collègues de la commission.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 11.III, godz. 18⁴⁰.

22

1919 marzec 10, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Les délégués allemands retardent les négociations, sous prétexte qu'ils ne reçoivent pas d'instructions de leur Gouvernement. Le fait est, que, par suite de mouvements insurrectionnels les relations avec Berlin et Weimar sont coupées depuis trois jours. Pour en finir, j'ai déclaré que je voulais avoir régler, mercredi au plus tard, l'application de détails de l'armistice.

En outre, le Général Niessel a donné l'ordre au Colonel Marchal, à qui j'ai joint le capitaine de frégate Gallaud, de se rendre à Dantzig pour préparer le débarquement et le transport du corps Haller sans attendre plus longtemps les sauf-conduits qui ont été demandés.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 11.III, godz. 19⁰⁰.

23

*1919, marzec 11, godz. 13²⁶, Poznań. Noulens do Sekretariatu
Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu*

Il paraît que la délégation allemande aurait fait demander par son Gouvernement de transporter en Allemagne le lieu des pourparlers engagés avec notre commission. Cette manoeuvre est purement dilatoire. Elle est sans doute également motivée par les succès des mesures prises (pour) empêcher la délégation de semer l'agitation parmi les allemands de Posnanie.

En tous cas, mes collègues et moi nous considérons qu'on ne saurait accueillir la prétention des Allemands si elle a été effectivement formulée.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 12.III, godz. 13³⁵.

24

1919, marzec 11, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu

(La) Commission interalliée de Varsovie signale la nécessité urgente de fournir sans retard une aide aux chemins de fer polonais. Conformément aux indications (gr. fx) dans le teleg. chiffré anglais du 10 Mars sur le (gr. fx) en Pologne, le colonel anglais Hammond, dans un rapport expédié le 9 Mars au Général (gr. tronqué), de la délégation britannique de la Paix à Paris, indique le chiffre de 50 locomotives et tout un édifice d'exploitation qui correspond aux besoin immédiats.

La Commission interalliées regarde les (conclusions) du rapport (comme) modérées et souhaite qu'une mite favorable puisse leur être donnée.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 14.III. godz. 7⁴⁰.

25

1919, marzec 11, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Je suis informé que Lemberg ne possède plus que quelques jours de vivres et se rendra à bref délai si (un) secours ou une intervention n'assurent pas son salut. Le Gvt [Gouvernement] (de) M. Paderewski est vivement critiqué devant la Diète pour n'avoir pas envoyé en Galicie des renforts qui d'ailleurs (lui) manquent. Les attaques les plus acharnées partent des rangs de l'extrême gauche dont les membres, par une étrange contradiction d'attitude, ne veulent ni d'une armée permanente ni d'une mission militaire alliée.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 14.III, godz. 12⁰⁰.

2

1919, marzec 12, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu

La Commission Interalliée de Varsovie est informée (par des) télégrs. [telegrammes interceptés (que le) Gvt. [Gouvernement] allemand voulait refuser les laisser-

passer (donnés) à nos officiers pour étudier (les) mesures préparatoires de (transport) des troupes par Dantzig. Il faisait valoir que des démarches sont actuellement faites auprès du Maréchal Foch pour que le débarquement ait lieu à Königsberg et à Libau.

C'est reprendre la proposition que la Commission Interalliée à écartée, en se considérant comme liée par l'article 16 de l'armistice de Novembre dernier. Si un autre port était accepté par les Gouvernements alliés, les Allemands exploiteraient cette concession comme un désaveu de la Commission, des complications inévitables retarderaient le transport des troupes, enfin le moment insurrectionnel que les (Allemands) invoquent comme un motif pour écarter Dantzig se produirait à coup sûr, tandis que l'on peut espérer que l'arrivée des divisions Haller et l'autorité que set événement nous donnera pour parler aux Polonais, ont des chances sérieuses d'empêcher toute agitation.

Noulens

27

1919 marzec 12, Poznań. Carel do KNP w Paryżu

Dans toute Pologne eurent lieu dimanche grandes manifestations en faveur retour de Dantzig à Pologne. A Posen Grande Assemblée vota résolution demandant ce port polonais, auquel avons droit historiques et économiques primordiaux. Cortège formé ensuite parcourut principales rues. Lundi, manifestation énorme spontanée eut lieu devant ancien chateau impérial où réside mission interalliée et où se tiennent conférences avec Allemands également en faveur de Dantzig. Quinze mille personnes prirent part Général Niessel revenant à ce moment de la ville fut porté par foule au château et chaleureusement acclamé.

Carel

28

*1919, marzec 12, Poznań. Noulens do Sekretariatu Generalnego
Konferencji Pokojowej w Paryżu*

M. Paderewski fait auprès de la Commission interalliée une démarche présente tendant à faire venir d'urgence en Galicie par la Roumanie et la Hongrie les 3000 soldat polonais qui sont à Odessa sous de Commandement du Général Zeligowski. Ce cerait peut être le moyen d'attendre l'arrivée d'autres secours (et de) sauver Lemberg.

La Commission Interalliée (de) Varsovie juge indispensable que les Gouvernements alliées prennent les dispositions demandées pour faire arriver rapidement

à Lemberg les troupes (polonaises) (d) Odessa. Ils prouveront ainsi l'efficacité de leur aide qui, jusqu'à présent ne s'est manifestée, d'après les adversaires de M. Paderewski, que par des promesses.

On couperait court ainsi aux bruits fantaisistes d'après lesquels l'Entente soutient les Ukrainiens et leur a fourni notamment du matériel de (guerre).

Noulens

Otrzymano w Paryżu 15.III.

29

1919, marzec 13, godz. 18⁴⁵, Poznań. Noulens do rządu francuskiego w Paryżu

Les délégués militaires allemands, partie pour Kolberg dimanche dernier (télégrammes N 70 et 71^a) ne sont pas encore revenus bien que chaque jour on nous annonce leur arrivée pour le lendemain. Les travaux de la Conférence sont, de ce fait, suspendus et sans cette manoeuvre seraient aujourd'hui terminée. (Nous avons), en effet, réglé (les) mesures de protection des Polonais et des Allemands, des deux côtés de la ligne de démarcation ainsi que les questions d'ordre économique. Les conditions essentielles de l'armistice ont été (également) fixées avant le départ des délégués militaires. (L') acceptation donnée par ces derniers n'a pas été sanctionnée par le Haut Commandement allemand qui les a retenus à Kolberg et empêché ainsi d'établir les dernières dispositions de détail relatives à la ligne de (démarcation).

De plus, nous sommes secrètement informés qu'un des délégués militaires a télégraphié au Ministère de la Guerre à Berlin (pour) recommander de ne pas approuver les (mesures) de protection des Allemands et des polonais (acceptées) par la délégation allemande.

Le Ministre de la Guerre s'est porté garant, en réponse à cette communication, que le quartier Général allemand repoussera ces demandes sous prétexte que la liberté politique laissée aux Polonais (comme) aux allemands obligerait le Haut Commandement „à entretenir dans les provinces polonaises une quantité de troupes dont il (mor passé) avoir besoin bientôt d'autre part”.

Enfin, nous avons reçu l'avis que les autorités militaires germaniques refusent la liberté (prisonniers de guerre) polonais alors que c'est la une question essentielle si l'on veut obtenir la pacification des régions orientales de l'Allemagne.

Désirant mettre fin à ces menées perfides et à ces attermoiments la Commission Interalliée de Varsovie prie (les) Gouvernements et le Haut Commandement allié d'user de pression à l'égard du Gouvernement de Berlin, pour que les mesures arrêtées (avec) un réel esprit de modération par la mission interalliée à Posen, et d'ailleurs acceptées par le Conseil Supérieur National Polonais, soient ratifiées par le Gouvernement allemand pour dimanche au plus tard.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 14.III, godz. 6⁵⁰.

^a *Obu tych telegramów brak.*

30

1919, marzec 13, godz. 2³⁵, Poznań. Noulens do Sekretariatu
Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

M. de Reichemberg part ce soir pour Berlin sous le prétexte de prendre les instructions de son Gouvernement. Il s'engage a être de retour avec des (délégués) militaires dimanche matin. Je lui ai répété que les Gouvernements alliés exigent la ratification de l'accord pour dimanche soir au plus tard. La Commission interalliée insiste pour que cette mise en demeure soit confirmée.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 14.III, godz. 17⁵⁰.

31

1919, marzec 14, godz. 14⁴⁰, Poznań. Noulens do Sekretariatu
Generalnego Konferencji Pokojowej w Paryżu

Des télégr.[ammes] et des pétitions envoyés de tous les points de la Pologne nous parviennent en ce moment par milliers pour réclamer, au nom de la population, l'incorporation de Dantzig dans les frontières polonaises. On fait valoir que l'ethnographie, l'histoire, le développement économique du pays s'accordent (pour) justifier (cette) mesure. Le mouvement est si général, et exprime avec tant de force le sentiment intime de la notion que la commission interalliée croît devoir le signaler aux gouvernements alliés.

Il n'est pas douteux que si Dantzig n'était pas attribuée à la Pologne, la sympathie et la confiance que les Polonais ont mis dans l'Entente se trouveraient diminuées. Bien que des engagements formels n'aient jamais été pris par les Gouvernements alliés, le seul fait d'avoir promis un débouché à la mer, et d'avoir inscrit (le) port de Dantzig dans l'armistice du (mot passé) novembre a fait (naître) (1 gr. faux) regrettable qu'il serait fâcheux de décevoir.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 15.III, godz. 5⁰⁰.

32

1919, marzec 14, godz. 14¹⁵, Poznań. General Niessel do Morszałka Focha
(za pośrednictwem Noulensa)

De la part du Général Niessel pour le Ministère de la Guerre et le Maréchal Foch:

L'armistice reste inefficent sur le front de Posnanie. Attitude des allemands demeure belligieuse. Leur artillerie tire tous les jours. L'absence des membres

militaires de la délégation allemande depuis le neuf au soir n'a pas permis d'observer trace de la ligne de démarcation. La discipline des troupes allemandes est pitoyable. Les anciens régiments pillent comme des corps francs n'obéissant pas au commandement.

Peut-être celui-ci est-il de connivence avec eux pour ne pas arrêter les hostilités. Des garanties sérieuses devraient être prises à ce sujet.

La délégation allemande a toujours refusé de prendre aucun engagement pour Dantzig sous prétexte manque d'instruction de son gouvernement.

Nous n'avons encore obtenu aucune garantie de sécurité pour les transports de troupes et matériel par Dantzig.

Il est indispensable faire forte pression à Spa sur les allemands pour les faire céder.

Noulens

Otrzymano w Paryżu 14.III, godz. 21⁵⁵.

33

1919, maj 21, b.m. Streszczenie sprawozdania Komisji Międzysojuszniczej do Spraw Polskich za okres 9.II—6.IV.1919

I. Questions d'ordre territorial ^a

La Commission interalliée a eu à traiter sur place:

1. Le conflit tchéco-polonais: affaire de Teschen.
2. Le conflit ukraino-polonais.
3. L'application de l'armistice du 16 Février 1919, mettant fin aux hostilités entre Allemands et Posnaniens.
4. Le débarquement des divisions du Général Haller.

II. Politique intérieure

La Diète compte 340 députés dominés par un sentiment patriotique, formant le plus sûr facteur de la reconstitution nationale.

Les partis modérés y ont une majorité considérable, on distingue:

1. *Le parti démocratique national*, parti modéré le plus important, partisan de la République, resté fidèle à l'Entente pendant la guerre, réclamant la grande Pologne, préconisant la réforme agraire par la distribution des biens de l'Etat et le rachat progressif des majorats et des grandes propriétés.

2. *Le parti populiste*, le plus influent des groupements *démocratique de gauche*, comptant beaucoup de députés paysans, favorables à une réforme agraire plus radicale et estimant que le paiement d'une indemnité d'expropriation peut seul garantir une possession paisible aux nouveaux occupants.

3. *Les organisations socialistes*, représentées par 35 députés, pour la plupart

hostiles aux solutions violentes, mais d'une intransigeance chauvine pour Dantzig et Teschen.

4. *Parti communiste ou bolchevik*, non représenté à la Diète, ayant recommandé à ses adhérents de ne pas participer au vote. Son action est restreinte, mais se fortifierait de tous les mécomptes que causerait, soit la délimitation de la Pologne, soit l'aide insuffisante des Alliés.

Piłsudski le chef de l'Etat, et Paderewski, le Président du Conseil, viennent des pôles opposés de la politique. Comprenant l'intérêt supérieur de leur pays, ils travaillent et prêchent d'exemple par une collaboration mutuelle qui paraît sincère.

III. Situation économique

Dans l'ensemble, la situation économique est plus favorable qu'on aurait pu s'y attendre.

Les besoins varient avec les diverses régions de la Pologne. Mais, il y a nécessité impérieuse de fournir sans délai les matières premières. coton, laine, jute, courroies, ainsi que des locomotives et des wagons, en vue de remettre en marche les industries.

Il faut envoyer de même, de la toile à linge, des vêtements et des chaussures, afin de satisfaire aux besoins immédiats des populations.

Des fournitures de blé de semence sont également indispensables pour les semailles d'automne.

Le problème du chômage (qui dure depuis plus de 4 ans) est trop étendu pour qu'il puisse être résolu rapidement. Un Ministère spécial des Travaux Publics, pour employer une partie des chômeurs, a dressé un programme étendu de travail.

Actuellement, *l'ouvrier polonais* paraît très éloigné du bolchévisme; il est, avant tout, patriote, mais, le plus vif sentiment national risque de succomber sous la durable action d'une habile propagande et d'un chômage prolongé.

La question agraire est un des problèmes qui appellent l'attention immédiate du gouvernement polonais. On estime à près de 6 000 000 soit 1/3 de toute la population rurale de la Pologne du congrès, de la Galicie et de la Posnanie, le nombre des paysans qui ne possèdent pas de terres, ou dont l'exploitation est trop petite pour nourrir une famille.

La majorité des paysans est disposée à la réalisation par degrés du problème et les grands propriétaires sont prêts, dès maintenant, à abandonner déjà 2 000 000 d'arpents au profits des petits tenanciers (12 000 000 seraient nécessaires).

IV. Projets financiers

Les financières sont grandes par suite des conséquences funestes de la guerre, du défaut d'organisation administrative du pays et de la diversité d'origine de ses territoires. La circulation monétaire est embarrassée par l'emploi de papiers ayant une valeur et des garanties différentes.

Le Gouvernement polonais songe à faire l'émission d'une monnaie de remplacement, qui exigera une garantie en or ou son équivalent en bons du Trésor des Etats Alliés, la signature de ceux-ci étant considérée comme équivalente à un dépôt d'or; mais, préalablement, il faut estampiller les roubles, marks et couronnes actuellement employés.

L'estampillage des billets est envisagé aussi comme un moyen d'emprunt force; l'opération donnerait lieu à la perception d'un droit uniforme de 1% pour les

sommes supérieures à 3000 marks, l'Etat retiendrait 50% et remettrait, en change un titre de rente de valeur correspondante.

L'aide financière des Alliés est, malgré tout, indispensable. Une avance immédiate de 3500 millions paraît nécessaire:

- 1 milliard pour l'achat d'équipement et de matériel de guerre,
- 2 milliards pour l'achat des machines et matières premières 500 millions pour l'achat de vivres.

V. Questions militaires

Renseignements donnés dans d'autres rapports plus récents.

VI. Etat sanitaire

L'état sanitaire est mauvais, la mortalité très grande. Le gouvernement polonais a fait de notables efforts pour améliorer la salubrité publique.

La Pologne, en matière d'hygiène publique, est réduite à solliciter des Alliés:

- 1. une aide financière.
- 2. le concours de médecins, chirurgiens, pharmaciens et infirmières.
- 3. des moyens de transport rapide: autos médicales et chirurgicales, etc...
- 4. des médicaments, du linge, des instruments de chirurgie, des appareils de désinfection.

VII. La question juive

Il n'est pas possible de fixer a priori, d'une manière précise, le nombre de Juifs que le nouvel état comprendra; leur nombre sera relativement considérable (entre le 1/7 et le 1/8 de la population par suite:

- a) des persécutions contre les Juifs en Europe au moyen âge et surtout pendant les temps modernes;
- b) de la politique et de l'esprit de tolérance de l'Etat et du peuple polonais.

Ce n'est qu'au bout d'un siècle après le dernier partage de la Pologne que le problème juif a commencé à se poser, lorsque les Russes ont imposé la ligne de démarcation (à peu près la frontière de la Pologne historique), au — delà de laquelle les Juifs n'avaient pas le droit de résider.

Cette politique eut comme résultat d'augmenter considérablement le nombre des Juifs en Pologne; ils y ont apporté l'idée nationaliste juive.

En 1905—1906, beaucoup des Juifs participèrent activement au mouvement nationaliste qui fut suivi de troubles révolutionnaires. Les nationalistes polonais s'étant rangés du côté de l'ordre social qui finit par triompher, cette action motiva le commencement de l'aversion des Juifs contre les éléments patriotes polonais.

Pendant la guerre, le conflit en Pologne russe entra dans une crise aiguë, la population juive en grande majorité s'étant rangée du côté des Puissances Centrales qui l'auraient favorisée au point de vue alimentaire et économique.

En Pologne autrichienne, la question juive est devenue aiguë seulement pendant la guerre, le gouvernement de Vienne ayant confié toutes les opérations de l'approvisionnement en durée et matières premières aux Juifs de Galicie, et protégé, en sous main, la sortie de ces produits, du pays au préjudice des populations locales.

En Pologne prussienne, la question juive n'a jamais existé.

1. *Pologne prussienne.* Les Juifs de Posnanie se partagent maintenant en deux groupes politiques: les libéraux et les sionistes.

Les libéraux, se rendant compte de la différence énorme qui distingue les Juifs de Posnanie, de ceux habitant la Pologne, tant au point de vue de leur situation

économique que du niveau de leur culture, rejettent toute idée d'autonomie politique. Ils se sentent actuellement de culture allemande et comme tels réclament les garanties juridiques nationales qui seront éventuellement accordées à la population allemande.

Les sionistes, groupés autour du conseil populaire juif de Posen créée au début de la révolution allemande en Novembre 1918, demandent une autonomie personnelle et culturelle, ainsi que des garanties internationales.

Ces deux groupes seraient plutôt désireux de prendre rang dans l'organisation du nouvel Etat.

2. *Pologne russe*. La grande masse juive pauvre et peu instruite, n'a point d'idées politiques. Les groupements, qui ont surgi, peuvent difficilement être regardés comme des partis politiques, car ils n'ont pas de programme nettement arrêté.

Les sionistes, veulent une autonomie culturelle et politique avec les garanties internationales (notamment organisation dans chaque localité d'une commune à la fois politique et religieuse).

A la tête de l'organisation serait institué un Conseil Central Juif élu sur des bases démocratiques par toute la population juive. En somme, ils visent à la constitution d'un Etat juif dans l'Etat polonais.

Le parti populiste a peu près le même programme que les sionistes, mais son mode d'action revêt un caractère plus accentué. Ses membres ont contribué grandement à envenimer les rapports entre Juifs et Polonais.

Les Juifs orthodoxes constituent la grande masse juive très attachée aux traditions religieuses. Ce parti, né pendant la guerre demande l'égalité des droits pour tous les citoyens, l'autonomie religieuse, la reconnaissance officielle de la commune religieuse juive et l'Ecole confessionnelle juive, subventionnée par le Gouvernement central.

Le Bund est un groupe de socialistes qui se rallient aux communistes quant aux idées politiques et à la tactique.

Les Juifs assimilés forment la classe élevée et instruite de la population juive, exerçant les professions libérales, le commerce, l'industrie. Ils voudraient que la question juive fût résolue sur la base des principes appliqués en Europe occidentale. Ils sont opposés à l'autonomie aussi bien qu'à la création d'un Etat dans l'Etat.

3. *Juifs de Galicie*. Les orthodoxes n'y constituent pas un parti politique. On y trouve un parti des Juifs indépendants, fondé en 1904, qui s'oppose à l'autonomie juive et le parti *sioniste-socialiste* (le parti populiste n'existe pas) qui unit les revendications sociales aux désirata des nationalistes.

4. *Pogroms*. Les Juifs ont baptisé „pogroms” des pillages de magasins commis par des bandes de soldats autrichiens ou de condamnés échappés des prisons. Mais jamais il n'y eut massacres de Juifs organisés. La presse juive a même qualifié de pogroms des mouvements de résistance de la population polonaise contre des menées bolchéviques.

Il est à noter que les agitateurs bolchéviks susceptibles de devenir les chefs d'une insurrection sont en Pologne presque tous Juifs, comme c'est le cas en Russie.

De cet exposé, il ressort que l'opinion juive en Pologne est loin d'être d'accord sur la solution définitive réglant les rapports entre les deux sociétés chrétienne et juive.

La seule formule acceptable paraît être celle des assimilés: les Juifs conservant leur liberté de culture, et devenant partie intégrante de la population du pays. Cette solution est susceptible de provoquer un développement considérable de la Pologne, au point de vue politique, social et économique.

^a Wszystkie wyróżnienia kursywą podkreślone w oryginale.